

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 2 (1944)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Activité de la société d'études économiques et sociales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activité de la société d'études économiques et sociales

Assemblée générale.

L'assemblée a eu lieu le vendredi 16 juin 1944. Après avoir entendu un bref rapport de M. le conseiller d'Etat A. Vodoz, président, sur l'activité de l'année écoulée et donné décharge de leur mandat à MM. les vérificateurs des comptes, les membres présents eurent le privilège d'entendre M. le conseiller d'Etat F. Porchet, membre du comité de patronage, parler des :

Directives de l'Union suisse des paysans

M. Porchet a relevé trois éléments qui valent à l'agriculture une situation de tout premier plan en Suisse. La classe paysanne, grâce à une forte natalité, maintient la population à son niveau actuel ; à cet égard, elle est un précieux réservoir humain. Par son nombre et par ses qualités tant physiques que morales, elle assure le renouvellement des élites. Enfin son labeur a fortement contribué à garantir notre ravitaillement depuis 1940. C'est à ces titres que la population campagnarde doit être remerciée et que des dispositions spéciales seront prises pour éviter qu'au lendemain des hostilités actuelles une crise semblable à celle qui a suivi la première guerre mondiale n'ait lieu. A cet effet, le Conseil fédéral s'est engagé à aider l'agriculture après la guerre, ce qui a incité l'Union suisse des paysans à formuler quelques revendications.

Elle voudrait que les prix des produits de la terre puissent assurer au chef d'une entreprise agricole un salaire égal à celui d'un ouvrier qualifié de l'industrie et que l'ouvrier agricole reçoive un salaire équivalent à celui d'un manœuvre dans l'industrie.

La deuxième revendication concerne le rendement, lequel devrait être au moins égal au taux appliqué aux dettes hypothécaires. Or, si un gros effort a été fait en vue d'améliorer ce rendement en rationalisant les méthodes de travail, le résultat n'a pas encore permis d'équilibrer les deux taux. Ce sont les conditions de prêt qui devraient être allégées.

Enfin, le troisième point se rapporte au problème des prix. Il y aurait lieu de fixer des prix normaux pour les propriétés qui sont achetées ou qui sont louées, prix égaux à la valeur de rendement des terres.

Quant aux moyens préconisés pour atteindre ces buts, l'Union suisse des paysans demande que des mesures soient arrêtées pour protéger l'agriculture contre la concurrence étrangère : par une adaptation des droits de douane, par le contingentement et par la prise en charge. Pour 80.000 ha. avant la guerre, nous avons aujourd'hui 300.000 ha. de terres labourées. Ce chiffre sera encore dépassé en 1945, mais après la guerre, nous nous proposons de revenir à une surface labourée de 300.000 ha. Ce plan est antérieur à 1939. Nous avons souffert au cours de la dernière décennie d'une surproduction de produits laitiers, en particulier de fromage, dont il a fallu subsidier l'exportation. C'est pourquoi il sera indispensable d'en réduire la production. Ces diverses mesures de politique sociale entraîneront inévitablement un renchérissement du coût de la vie ; mais certains sacrifices ne doivent-ils pas être faits s'ils peuvent contribuer au maintien de la paix intérieure?

J. G.